

RENNES, le 6 février 1992

ASSOCIATION DES
PROPRIETAIRES DE MUSCADET

—
BULLETIN N° 11
—

Amis (es) Muscadet, bonjour.

Voici les dernières nouvelles de l'A.P.M.

- Deux nouveaux membres se sont inscrits depuis notre dernier bulletin, ce sont :

- Jorge FERNANDEZ (Portugais)
18, rue des Bouvets à CHATOU - 78400
- Bertrand JEGOUSSO
rue de Gravel 22130 CORSEUL

Des départs par contre :

Pierre LUGAND, dont la famille s'est agrandie vend son Muscadet. Il en est de même pour Yves EVRARD et Gilles LOUVIGNE.

Un autre départ, mais qui nous attriste tous, celui de Florian BAGOT, décédé le 24 janvier 1992, à la suite d'une longue maladie.

Un faire-part nous a été adressé par sa famille, auquel nous avons répondu.

Certains d'entre nous s'en souviennent certainement, le crâne chauve, il avait participé à notre Rassemblement de CARANTEC, en 1989. Il barrait un dériveur lesté, il nous avait donné du fil à retordre dans toutes les manches.

Notre dernière entrevue remonte au 10 décembre 1991. Il avait répondu à notre rendez-vous du Salon Nautique de la Porte de Versailles, où nous le vîmes pour la dernière fois au Stand de la Baie de Morlaix.

Malgré tous ces départs, l'association se maintient toujours avec 54 membres.

Pensez-vous à utiliser les cartes de visite que nous vous avons adressées lors du dernier bulletin N° 10 ?

N'hésitez pas à glisser cette carte avec un petit mot d'accompagnement et votre nom chaque fois que vous découvrez un Muscadet. C'est une façon de se faire connaître, il nous faut recruter de nouveaux membres.

Salon nautique :

Trois membres de l'association se sont rendus le 10.12.1991 au Salon

.../...

de la Porte de Versailles, où la station Voile de la Baie de Morlaix avait accepté que nous cohabitons sur leur stand.

Un peu avant le pot et les discours d'usage, nous retrouvions : Claude HARLE, Olivier FATOU, Thierry LERRE et son équipage (Olivier et Erick accompagnés de Fanfan), Jean HEBERT , Pierre DUSSAULT et Florian BAGOT.

Des contacts variés furent pris, notamment avec un reporter de TELE 7 jours qui nous adressa les quelques diapositives qu'il avait bien voulu prendre de notre groupe. Nous le verrons peut-être à CARANTEC ?

Nous rencontrâmes également un gérant de Société, qui se proposait pour nous étudier des posters. Cette même personne nous téléphona par la suite pour nous demander des adresses en vue de l'achat d'un Muscadet.

Nous eûmes un autre contact, cette fois avec un Grand de la Voile : Philippe JANTOT, qui, avouons-le, ne nous a pas reconnu

Enfin, nous eûmes de nombreuses et assidues fréquentations avec les bars de différents stands là où se traitent les bonnes affaires.

Règle de jauge :

Vous vous en souvenez, lors de notre dernière Assemblée Générale, à SAINT-MALO, le voeu avait été émis de revoir la règle de jauge dans l'esprit de l'Association;

C'est fait, ce n'est peut être pas parfait, d'anciens se plaindront peut être, tout est perfectible.

Nous vous joignons le règlement de base, avec les dérogations que nous avons apportées.

Les cotes maximales, des voiles avec leurs surfaces, vous sont précisées. Il conviendra de les respecter, et tout dépassement éventuel, devra être signalé au moment de l'inscription à notre Rassemblement.

Autre souhait formulé , lors de cette Assemblée : la réalisation d'un "Guidon".

C'est chose faite, nous les tenons à votre disposition au prix de 100 Frs,00.

Nous espérons vivement que tous les membres participeront à l'achat de cet emblème, lequel sera placé dans les barres de flèche, côté babord

Programme de l'Association Nautique Portuaire Briacine

Nous le joignons à notre bulletin.
Comme vous le constaterez, le programme est chargé, et vous ne chômez pas.

.../...

CARANTEC du 6 au 9 Août

La mise en place de notre Rassemblement se déroule normalement et nous vous en donnons les grandes lignes.

Jeudi 6 août :

15 h. Assemblée Générale.

Inscriptions - Achat licences et consignation des cagnards.

18 h. Pot d'accueil à la Mairie;

Vendredi 7 Août :

Première régata (nous allongerons un petit peu tous les parcours par rapport aux années passées).

Le soir : Huitres et brochettes au Club.

(jus de fruit et sandwich pour les enfants).

Samedi 8 Août :

Deuxième régata et grand parcours.

Le soir : buffet campagnard, dans l'esprit de celui de ST Briac, l'année dernière.

Dimanche 9 Aout :

Troisième régata

Coupe BORDIER - Remise des prix au Club et soirée Fromages.

Comme l'an passé nous comptons sur une trentaine de bateaux.

Nous pouvons maintenir ce chiffre et, si autour de vous, vous divulguez notre Rassemblement, et faites un petit effort, pourquoi pas dépasser les 35 bateaux que nous étions à SAINT-MALO ?

Régata ST BRIAC - ST QUAY PORTRIEUX :

Dans notre précédent bulletin une omission s'est glissée dans notre compte-rendu sur la régata ST BRIAC/ST.QUAY qui eut lieu les 6 et 7 juillet 1991.

Patrick LAME, qui nous avait rejoint à ST QUAY en fin de soirée le 6, est reparti le 7 et ce malgré le mauvais temps qui sévissait. Nous l'avons vu récemment, il est en bonne santé.

Les bonnes affaires :

DUSSAULT recherche : I grand voile et I tourmentin

Tél : (I6/I) 46.58.52.31 domicile
(I6/I) 47.07.19.83 bureau

HEBERT a un foc N° I à vendre

Tél : (39) 18.58.66

.../...

ROUVRAIS a un Dacca à vendre

Tél : (99) 46.03.93

FATOU cherche un spi d'occasion

Tél : (I6.I) 48.06.30.86 domicile
(I6.I) 47.23.90.25 bureau

LALOY vend une veste de ciré grande taille, état neuf, marque EQUINOXE avec doublure isolante.

Henriette LEMAY cherche une garde-robe pour aller au bal...

Tél : (35) 21.07.01

Fabrice CLEMENT vend 2 grands voiles (état moyen)

I Inter
I Foc N° I (en bon état)

Cotisations - Cotisations :

Pour ceux qui n'auraient pas encore réglé leur cotisation, nous nous permettons de vous en rappeler le montant, soit 150 Frs.,00 chèque à libeller à l'ordre de l'A.P.M.

Nous vous donnons rendez-vous à CARANTEC

du 6 au 9 août 1992

A bientôt et bon vent.

A l'A.P.M. René, on navigue comme on aime.

RASSEMBLEMENT NATIONAL MUSCADET 1992

CARANTEC

TROPHEE PHILIPPE HARLE

REGLEMENT DE COURSE

Cette épreuve, organisée conjointement par le centre nautique de Carantec et l'A.P.M., est régie par les règles de l'I.Y.R.U. et les prescriptions de l'autorité nationale ainsi que les règles Handicap National de la F.F.V. exception faite pour les articles mentionnés ci-dessous, et le programme de l'épreuve.

DEROGATIONS AUX REGLES DU HANDICAP NATIONAL

Article 2 : BATEAUX ADMIS

2.1.

Le règlement s'applique aux bateaux de série type "MUSCADET", plan Philippe HARLE figurant à la table nationale des caractéristiques en Bi groupe 3 pour le Muscadet dériveur lesté, groupe 5 pour le Muscadet quillard.

Article 3 : CLASSEMENTS

3.1.

Les classements seront établis selon la formule Temps sur Temps.

Article 4 : PUBLICITE

Il est dérogé à l'article 26 des règles de courses de l'I.Y.R.U. en conformité avec le règlement de la F.F.V. en vigueur (Publicité autorisée).

Article 5 : VOILES AUTORISEES

5.4.

Le même jeu de voile doit être embarqué pendant toute la durée du rassemblement, en cas d'accident le comité de course pourra autoriser l'emploi d'une nouvelle voile.

5.7.

Le foc à enrouleur est autorisé mais n'ouvre pas droit à bonification (voir art 12.2.2. Bonification).

Article 6 : EQUIPAGE

6.1.

Sauf dérogation accordée par le comité de course, l'équipage du bateau doit garder la même composition pendant les différentes manches du rassemblement.

Article 8 : IDENTIFICATION DU BATEAU

8.4. Le pavillon "C" est obligatoire.

8.5. Le pavillon "C" doit être fixé sur un pataras.

Article 12 : JAUGE

12.1.1.

Les bateaux admis doivent être conformes aux caractéristiques de la série.

12.1.2. Armement

Les bateaux sont armés en 5ème catégorie. Outre l'armement de sécurité imposé par la Marine Marchande, il sera exigé :

- une ancre > ou = à 7.5 kg
- une chaîne d'une longueur de 8 mètres diamètre 6mm.
- un moteur > ou = à 4 C.V.
- une nourrice pleine de 5 litres au départ de chaque manche.

12.1.4. Mesures des voiles

Surfaces maximales autorisées
(pour le nombre se rapporter aux arts 5.1; 5.2; et 5.3)

a) Grand voile

Surface : 10.65 m2
Bordure : 2.70 m
Guindant: 6.85 m

Les grandes voiles entièrement lattées ne sont pas autorisées.

b) Génois

Surface : 14.40 m2
Bordure : 3.82 m
Guindant: 7.94 m
Chute : 7.60 m

c) Inter

Surface : 10.00 m2
Bordure : 3.20 m
Guindant: 6.80 m
Chute : 6.28 m

d) Foc N°1	Surface :	8.70 m2
	Bordure :	2.95 m
	Guindant:	6.75 m
	Chute :	5.90 m
e) Foc de route	Surface :	7.20 m2
	Bordure :	2.82 m
	Guindant:	5.80 m
	Chute :	5.10 m
f) Tourmentin	Surface :	3.50 m2
	Bordure :	2.10 m
	Guindant:	4.65 m
	Chute :	3.50 m
g) Spinnaker	Surface :	34.40 m2
	S.L. :	8.00 m
	S.M.W :	4.40 m

N.B. Tissus autorisés :

Les voiles de finition traditionnelle tissées à plat en polyester non enduit, le nylon et le coton fabriqué sans aucun enduit spécial ou procédé d'apprêt autre que l'imprégnation normale de résine (règle de jauge C.H.S. groupe B.G.).